

L'école des Ramilles s'est dotée d'un Code de vie animé par les trois valeurs incluses dans son projet éducatif. Ces valeurs sont basées sur des comportements éthiques et sont partagées par tous.

1. Le RESPECT

Le respect se manifeste par l'écoute, l'ouverture à la différence et la reconnaissance de chacun dans sa singularité. Il est le fondement de relations harmonieuses et d'un climat propice à l'apprentissage.

2. La COLLABORATION

La collaboration repose sur un travail concerté entre l'école et les familles. Elle favorise l'engagement de tous dans la réussite éducative des élèves, dans un esprit de partenariat et de dialogue.

3. La BIENVEILLANCE

La bienveillance s'exprime par une approche positive et personnalisée, adaptée aux besoins et aux réalités de chacun. Elle encourage un environnement sécurisant, inclusif et stimulant pour tous.

Comportements attendus dans l'école

Lieux	Respect	Collaboration	Bienveillance
En tout temps et en tout lieu	J'écoute et je porte attention à la personne qui parle. J'utilise un langage respectueux. J'utilise le matériel selon sa fonction.		
Salle de classe	Je lève la main et j'attends mon droit de parole.	Je m'assure d'avoir l'autorisation pour utiliser le matériel. Je fais le travail demandé. Je remets les travaux et les devoirs dans les délais.	Je garde pour moi les commentaires sur les autres élèves.
Corridor, escaliers, casiers	Je me déplace en silence. Je marche. Je range mon matériel à l'endroit prévu.	Je circule à droite dans les déplacements.	Je respecte la bulle de l'autre.

Salle des toilettes	Je respecte l'intimité des autres.	Je retourne en classe dès que je termine. J'ai l'autorisation de l'adulte responsable.	
Gymnase et vestiaire	Je respecte les règles du jeu. Je fais preuve d'esprit sportif.	Au vestiaire, je me change et je me dirige au gymnase. Au signal, je cesse l'activité.	
Bibliothèque	Je suis en silence ou je chuchote, au besoin.	Je rapporte mes livres pour la période de bibliothèque. J'utilise mon fouineur	
Terrain et cour d'école	Je respecte les règles du jeu. Je garde les réalisations des autres intactes. Je rapporte le matériel emprunté en bon état.	Je partage le matériel de jeu. Je joue dans les zones de la cour selon l'horaire déterminé. Au son de la cloche, je me dirige à l'endroit prévu.	
Lieux de rassemblement et coéducation	Je demeure en silence pendant la présentation. Je reste à l'endroit indiqué.		
Salle de diner	Je reste à la place assignée.	Je lève la main pour recevoir de l'aide ou l'autorisation de me lever.	Je garde mes aliments pour moi.

Voir les encadrements légaux en annexes sur le site de l'école

<https://ramilles.cssmi.qc.ca/ecole/code-de-vie/>

Mesures de soutien et conséquences éducatives

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Mesures de soutien

Conséquences (éducatives et graduées)

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Pratique guidée;
- Pratique guidée personnalisée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec les TES;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Tutorat;
- Mentorat;
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'action ou d'intervention;
- Mise en place d'un protocole d'intervention spécifique ou personnalisé;
- Mesure intensive de soutien;
- Service EDA (Répit-conseil);
- Références à des services externes (CLSC, policier éducateur, etc.);
- Etc.

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Zone de jeux assignée
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou interdit;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Suspension interne ou externe;
- Implication du policier éducateur;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Discussion ou rencontre avec les parents, l'élève et la direction.
- Etc.

Modalités de communication

Lors d'un manquement, les parents seront avisés par Clic-école, par courriel ou par un appel au besoin. Il est également possible que les parents soient conviés à une rencontre pour en discuter.

Signatures

J'ai pris connaissance du code de vie et je m'engage à le respecter.

Signature de l'élève : _____

Signature des parents : _____

*La signature électronique est demandée en début d'année via Clic-École.